

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 17 novembre 2022**

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 10 novembre 2022 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne - SAENEN Romuald – LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints

Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée – LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - KHELIFA Armelle – DEFAUQUET Gérald - CANIVET Bertrand – MARTIN Nuccia - WILLERVAL Aurore – EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal – MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain

Absents avant donné procuration

Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon

Monsieur PILNIAK Alain à Madame FERMEN Claudine

Madame BLANCHARD Perrine à Madame LUCAS Maryline

Excusée :

Madame DUCATILLION Béatrice

Absents :

Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur KAPOUN Jean Jacques

MODIFICATION DES STATUTS – DOUAISIS AGGLO

Madame le Maire indique que, par délibération en date du 7 octobre 2022 dont chacun des membres du Conseil Municipal a eu connaissance, le conseil communautaire a approuvé le projet de modification statutaire lié à :

- La mise en œuvre des dispositions de l'article L 5211-4-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la transition agricole et alimentaire,
- Et au toilettage des dispositions institutionnelles.

Conformément à la procédure applicable (articles L 5211-17 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales), elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts de la communauté dont chaque membre du Conseil Municipal a eu connaissance.

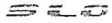
Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Vu la délibération du 7 octobre 2022 de Douaisis Agglo

Vu les modifications statutaires,

A l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 28/11/2022
Reçu en préfecture le 28/11/2022
Publié le 
ID : 059-215902768-20221117-DEL1711202216-DE

Donne un avis favorable sur la modification des statuts de Douaisis Agglo approuvé par délibération du 7 octobre 2022.

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

*Le Secrétaire de séance,
Jean Jacques KAPOUN*

